

**Objet : Mise en garde about**

**04 76 84 36 36**

Urgences Gaz 24h/24 et 7j/7

Madame, Monsieur,

Lors de son intervention en date du \_\_\_\_\_, le technicien GreenAlp a constaté que **le robinet de coupure de votre appareil de cuisson au gaz ne doit plus être utilisé.**

En effet, l'arrêté du 23 février 2018, relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances, **interdit l'utilisation des robinets à about porte-caoutchouc soudé, tel que celui qui équipe votre logement.**

Ce type de matériel présente notamment un risque de déboitement du tube souple (pouvant générer une fuite de gaz). A ce titre, son changement est obligatoire sur des installations de combustibles gazeux alimentées par réseaux et situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation.

Exemples de robinets à about soudé (l'about est l'extrémité sur laquelle est enfilé le tube souple) :



**PERF**

20 g  
Validité  
permanente

**T**



GREENALP  
DCAM  
AUTORISATION 25000  
38049 GRENOBLE CEDEX 9

Le technicien a donc fermé ce robinet et a posé une étiquette de condamnation. Par conséquent vous ne devez plus l'utiliser et faire appel à un professionnel de votre choix pour le remplacer par un robinet de sécurité à obturation automatique intégrée, sur lequel vous pourrez ensuite visser un flexible « gaz naturel ».

Lorsque cette opération aura été réalisée, nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer l'attestation sur l'honneur préaffranchie ci-dessous dûment complétée, et certifiant que le robinet a bien été changé. Vous pouvez aussi nous renvoyer l'attestation ci-jointe par mail, à l'adresse suivante :

**accueil.grd@greenalp.fr**

En l'absence de retour de cette attestation dans les délais fixés\*, et pour votre sécurité, nous nous verrions contraints de programmer la coupure de votre installation de Gaz naturel.

Pour toute question relative à ce courrier, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller GreenAlp au 04.76.84.37.25 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

\*3 mois à partir du constat

GreenAlp,  
le gestionnaire de réseau

SIEGE SOCIAL : 49 rue Félix Esclançon - CS 10110 - 38042 Grenoble cedex 9    ACCUEIL CLIENTÈLE 04 76 84 37 25  
Standard 04 76 84 89 01 - www.greenalp.fr    Dépannage : gaz 04 76 84 36 36 - électricité 04 76 84 37 37  
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 29 938 412 euros - 833 619 109 RCS Grenoble - Siret 833 619 109



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Suite découverte robinet à about soudé :

Je soussigné(e) M (Mme) \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

**Atteste sur l'honneur avoir fait réaliser les travaux de remplacement du robinet à about soudé présent sur mon installation par un robinet à obturation automatique intégrée.**

Numéro EDL \_\_\_\_\_ Matricule compteur \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature :